

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 30/06/2023



ID: 078-217802172-20230628-DEL23\_040-DE

2023/ Commune d'Épône Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération N° 23-040 7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française Liberté Égalité Fraternité Commune d'Épône **Département des Yvelines** Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental des Yvelines

#### Présents:

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, , Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

# Absents ayant donné procuration :

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC, M. Raoul LIMA procuration à M. Philippe LEFEVRE, Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO, Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

#### Monsieur Philippe LEFEVRE et Madame Marie TAINMONT sont élus secrétaires de séance

 DATE DE LA CONVOCATION :
 NOMBRE DE CONSEILLERS :

 21/06/2023
 En exercice
 29

 Présents
 25

 DATE D'AFFICHAGE :
 Votants
 29

21/06/2023

# Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2022** 

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant les résultats de l'exercice 2022, se déclinant comme suit :

#### Section de fonctionnement

Section de longitonnement	
Recettes de fonctionnement	9 655 315,45 €
Dépenses de fonctionnement	8 865 142,43 €
RESULTAT 2022	+ 790 173,02 €
Résultat antérieur reporté	+ 1 421 533,99 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	+ 2 211 707,01 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 30/06/2023



ID: 078-217802172-20230628-DEL23\_040-DE

2023/ Commune d'Épône Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération N° 23-040 7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

#### Section d'investissement

Recettes d'investissement	2 060 883,10 €
Dépenses d'investissement	2 013 626,94 €
RESULTAT 2022	+ 47 256,16 €
Résultat antérieur reporté	- 531 875,85 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 484 619,69 €

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, Mobilité, Vie économique consultée le 20 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, Développement durable, Mobilité, Vie Economique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 22 Voix Pour, 6 Abstentions (Mme Isabelle ROMAIN, Monsieur Emmanuel BOLLE, Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Monsieur Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ procuration à Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI),

## **DECIDE**

#### 1. D'AFFECTER les résultats 2022 au Budget 2023, comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2022 (compte 001 – dépense d'investissement)	- 484 619,69 €
Restes à réaliser Recettes (chapitre 13 – recettes d'investissement)	583 588,00 €
Restes à réaliser Dépenses (chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)	809 000,00 €
Solde des RAR 2022	- 225 412,00 €
Besoin de financement	710 031,69 €
Affectation en Réserves (compte 1068 – recette d'investissement)	+ 710 031,69 €
Report à nouveau de fonctionnement (compte 002 – recette de fonctionnement)	+ 1 501 675,32 €

## 2. PRECISE que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 30/06/2023



ID: 078-217802172-20230628-DEL23\_040-DE

2023/ Commune d'Épône Conseil Municipal du 28/06/2023 - Délibération N° 23-040 7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines Le 2023

Et publié/affiché le 30 | 06 | 20 23

Guy MULLER

Maire d'Épône Conseiller Départemental des Yvelines Conseiller Communautaire GPS&O

Philippe LEFEVRE Secrétaire de séance

Marie TAINMONT Secrétaire de séance



Varier Oil